

## **Répression et Violations des droits de la personne en Colombie**

---

Mis à exécution en 2011, l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECC) s'engageait à « protéger, valoriser et faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs » ainsi qu'à la « protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Cependant, des groupes indépendants et fiables qui veillent au respect des droits de la personne observent des violations continues et répandues des droits de la personne d'activistes politiques, de journalistes, de fonctionnaires, de dirigeants communautaires, de syndicalistes, de communautés de base et de défenseurs des droits de la personne. Dans le contexte du conflit armé interne, plus de six millions de personnes ont souffert des violations des droits de la personne depuis 1984, dont 90 000 disparitions forcées, 95 000 meurtres, 130 000 menaces, 4 000 cas de violence sexuelle et 5 712 506 personnes déplacées par la force.

### **ENJEUX PRINCIPAUX**

- Malgré les appels à la paix de plus en plus pressants de la part de la société civile, qui appuie les pourparlers de paix entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) en cours à Cuba, l'intervention armée de la part des forces militaires ou de gangs criminels illégaux était à la hausse en 2014.
- La menace de recrutement forcé, les massacres et les mines terrestres continuent aussi à provoquer des déplacements de population.
- Les peuples autochtones et afro-descendants ont été les principales victimes de violations des droits de la personne et leur survie matérielle et culturelle est menacée.

### **FAITS EN BREF**

- En 2014, 62 dirigeants communautaires qui travaillaient pour défendre les droits de la personne ou les droits à la terre ont été assassinés; 10 autres ont été tués depuis le début de 2015.

- Les attaques contre les défenseurs des droits de la personne ont augmenté de 20% en 2014. On soupçonne que des groupes paramilitaires seraient responsables de la moitié de ces attaques.
- Entre 2009 et 2013, 219 défenseurs des droits de la personne ont été assassinés. Un coupable a été identifié dans seulement 6 de ces cas. Ce haut niveau d'impunité et la faiblesse du système judiciaire sont des facteurs importants dans le haut taux de violations des droits de la personne.
- En 2013, les paysans et les agriculteurs de subsistance ont lancé une grève massive pour demander de mettre fin au déplacement forcé, à l'exploitation de la main-d'œuvre, à l'expropriation de la terre et des ressources naturelles, ainsi qu'aux accords de libre-échange internationaux. Les travailleurs des secteurs pétroliers, d'exploitation minière à petite échelle, de la pomme de terre, laitier et du café ont appuyé cette grève à travers de mobilisations dans 22 départements (provinces) d'un bout à l'autre du pays, ayant un solde de 19 morts, 600 blessé(e)s et des centaines de personnes détenues.
- Les violations des droits de la personne, incluant le déplacement forcé, meurtre, et le recrutement forcé dans l'armée, affectent les peuples autochtones et afro-descendants d'une façon disproportionnée. Les départements de Chocó, Meta, Cauca, Guaviare, Guajira et Córdoba souffrent des plus haut taux de malnutrition et de pauvreté au pays. Ces départements se retrouvent dans une région où les industries extractives, incluant l'industrie minière, pétrolière, gazière, hydroélectrique, agro-industrielle et d'exploitation forestière ont connu une croissance importante.
- La survie des peuples autochtones de la Colombie est sévèrement menacée. 35 des 87 groupes autochtones officiellement reconnus au pays sont présentement en danger d'extinction physique et culturelle.
- L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a pris connaissance de rapports qui indiquent que des concessions commerciales auraient été octroyées dans 80% des réserves autochtones légalement constituées sans avoir adéquatement consulté, obtenu le consentement, ou même informé les communautés affectées.
- Selon l'Organisation nationale autochtone de Colombie (ONIC), le taux de victimes autochtones de déplacement forcé a augmenté de 87% entre 2013 et 2014.
- 22.5% de la population déplacée est afro-descendante. Les peuples afro-descendants connaissent un taux d'analphabétisme de 30%, soit le double de la moyenne nationale. Les régions de haute densité de population afro-descendante sont aussi souvent touchées par une extrême pauvreté.

- La Cour Constitutionnelle a statué que la conscription forcée dans les groupes armés est illégal, mais cette pratique se poursuit. Le général Jorge Suarez a déclaré que cette pratique est légale puisque l'armée ne pourrait pas survivre sans les jeunes hommes qui sont recrutés à la force. L'armée colombienne place souvent des camions dans les quartiers pauvres, ramassant les jeunes qui n'ont pas de documents qui démontrent qu'ils ont complété le service militaire obligatoire au pays.

## PASSEZ À L'ACTION

Exigez que votre député parlementaire prenne part à un débat ouvert et transparent au sujet de la situation des droits humains en Colombie et le rôle que le Canada y joue. Demandez au gouvernement canadien de respecter son obligation légale de réaliser une sérieuse évaluation des impacts sur les droits humains de l'accord de libre-échange Canada-Colombie, y compris l'impact des investissements.

Pour plus d'information, les fiches d'information, et le rapport *La Colombie dans l'ombre des abus de droits humains*, voir [www.pasc.ca](http://www.pasc.ca)

Source: *La Colombie dans l'ombre des abus de droits humains*  
par le Colombia Working Group, Mai 2015

